



Tous les avantages en un clin d'œil:

Avec Ford, en cas de problème, vous êtes entre de bonnes mains. Le carnet d'assistance Garantie Ford Protect vous protège de manière complète, même une fois les deux ans de la garantie véhicule neuf Ford expirée. L'extension de garantie peut être enregistrée auprès d'un partenaire officiel Ford jusqu'à 24 mois après la date du début de garantie du véhicule et comprend les avantages suivants :

- Protection complète contre les frais de réparation imprévus dans le cadre de la garantie
- Protection de garantie jusqu'à 5 ans - également dans de nombreux pays d'Europe
- Durée et kilométrage total personnalisable
- Sécurité de planification élevée via la prise en charge de tous les coûts de main d'oeuvre et de matériaux
- Frais uniques et clairs pour le carnet d'assistance Garantie Ford Protect
- Valeur de revente du véhicule supérieure avec un carnet de Garantie Ford Protect grâce à la transmission de la garantie (associée au véhicule)
- En cas de garantie, jusqu'à 3 jours de voiture de remplacement gratuits incluse à partir du deuxième jour de réparation.

Vous recevez d'autres informations concernant le carnet de Garantie Ford Protect ainsi qu'une offre individualisée auprès du partenaire de service Ford agréé près de chez vous - adressez-vous à lui!

Votre partenaire de service Ford

CARNET DE GARANTIE FORD PROTECT

Profitez de jusqu'à 5 ans de garantie.



 Service

Adossez-vous, détendez-vous et profitez du pack full Services pour votre Ford. Outre le carnet de Garantie Ford Protect, vous obtenez, lors de l'achat de votre nouveau véhicule, un pack de garantie flexible ainsi qu'une sécurité de planification et de frais absolue pour jusqu'à 5 ans.



Carnet de Garantie Ford Protect*

Même une fois la garantie véhicule neuf Ford de deux ans expirée, vous n'avez pas besoin de vous inquiéter au sujet des frais de réparation inattendus. Une fois la garantie véhicule neuf de deux ans expirée, votre Ford bénéficie encore une Garantie Ford Protect pour une troisième année ou pour un kilométrage total de 100.000 km, et ce à partir de la livraison.* De plus, il est possible, contre un supplément, de rallonger la garantie jusqu'à 5 ans.

Protection de Garantie selon vos besoins

Ford vous offre une protection de garantie individuelle, parfaitement adaptée à vos besoins. Choisissez simplement parmi les offres suivantes la durée et le kilométrage total de votre choix et profitez du plaisir de conduite, l'esprit tranquille – et ce jusque pendant 5 ans.

DURÉE	KILOMÉTRAGE TOTAL MAXIMAL
de la 4e à la 5e année	100.000 km**
de la 4e à la 5e année	150.000 km**

Offre de prestations complète

Avec le carnet de Garantie Ford Protect, vous êtes à tout moment protégé contre les frais de réparation imprévus. En effet, en cas de défaut matériel ou d'erreur du fabricant au cours de la période de garantie, la réparation ou le remplacement de la pièce concernée par la garantie a lieu gratuitement. Ford se charge de tous les coûts de main d'oeuvre et de matériaux. Cela s'applique également dans de nombreux pays européens et indépendamment de qui conduit le véhicule. Le carnet de Garantie Ford Protect est lié au véhicule et non au conducteur.

Le carnet de Garantie Ford Protect concerne*:

- le moteur et la transmission
- le catalyseur
- l'essieu avant et arrière
- la direction
- le dispositif de frein (sans plaquettes et disques de frein)
- la climatisation
- le chauffache
- les systèmes audio Ford (si montés à la sortie usine)
- les airbags
- les composants haute tension
- l'installation électrique entière, y compris la régulation du moteur
- le verrouillage des portes, l'ABS, le réglage électrique des sièges ainsi que toutes les autres pièces du système électronique de sécurité et de confort montées à la sortie usine dans votre Ford.

Mobilité Garantie: avec la Garantie mobilité Ford Assistance supplémentaire (FAM)*

Pour chaque service prescrit que vous faites réaliser auprès d'un réparateur Ford agréé, vous recevez de manière automatique et gratuite la garantie de mobilité Ford Assistance pour un an ou pour deux ans de plus, en fonction de l'intervalle d'entretien. Cela compte assurément pour vous. En effet, en cas de panne ou d'accident, Ford ne s'occupe pas uniquement de votre véhicule: vous et vos passagers êtes également pris en charge - que vous vous trouviez en Suisse ou quelque part ailleurs en Europe.

Ford s'assure que votre véhicule soit à nouveau en état de rouler et l'amène, si nécessaire, chez le partenaire de service Ford le plus proche, et ce gratuitement.

Si le véhicule ne peut pas être réparé le jour-même, différentes prestations comprises dans la garantie mobilité Ford Assistance s'offrent à vous et à tous vos passagers, telles qu'un véhicule de courtoisie, un trajet en train, un billet d'avion ou bien un hébergement.

En cas de problème, il vous suffit d'appeler Ford Assistance au: **+41 (0)44 511 14 45**

* Vous trouverez des informations détaillées concernant les prestations et les exclusions du carnet de Garantie Ford Protect ainsi que de la garantie mobilité Ford Assistance dans les conditions de garantie en vigueur correspondantes ou les conditions de garantie mobilité Ford Assistance (FAM). Une offre de Ford Motor Company (Switzerland) SA, Geerenstrasse 10, 8304 Wallisellen. Garant: Ford Motor Company (Switzerland) SA.

** Valable pour les modèles de véhicule sélectionnés et programmes de marketing disponibles